

COMMUNE DE NIEDERENTZEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Sous la présidence de M Jean-Pierre WIDMER, maire

Présents : M. Antoine ALBRECQ, Mme Stéphanie FARINHA, M. Jean-Michel FINGER, Adjoints,
M. Denis MUTSCHLER, Mme Aurélie BINTZ-SATTLER, Mme Corine KOS, M. François WILLIG
Mme Cindy GOGNIAT, M. Jean-Marc BOURINET, Mme Emilie RICH, Mme Jane HUMBRECHT,

Ont donné procuration : M. Jean-Michel HECTOR à M. Antoine ALBRECQ, M. Olivier KLAR à Mme Aurélie BINTZ-SATTLER

Absent excusé et non représenté : Mme Valérie CHARMONT

Nombre de conseillers en fonction	Quorum	Présents	Procurations	Votants
15	8	12	2	14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 H 30.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FARINHA assistée par Mme Christiane ZINDY, secrétaire générale de mairie.

Date de la convocation : 4 décembre 2024

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024
- 2 Utilisation des délégations de compétences par le Maire
- 3 RGPD : convention
- 4 VIALIS : contrat de maintenance des installations d'éclairage public
- 5 ENEDIS : servitude convention
- 6 ONF : travaux d'exploitation et état prévisionnel des coupes
- 7 Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 8 juin 2020, complétée par la délibération du 29 juin 2020, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIA : Vente Capital Initiative Alsace/M. Steib et Mme Lell : section 1 p 210/60 et p 213/60 section 32 p 476 : 536m²

Décision 24/06 : renouvellement du contrat d'abonnements aux progiciels proposé par COSOLUCE

Montant année 2025 : 2 370 € HT soit 2 844 € TTC

JPW Maire – Secrétaire *CF*

3. ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE RGPD PROPOSEE CONJOINTEMENT PAR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET CELUI DE MEURTHE-ET-MOSELLE, ET DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Le maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Le Maire propose à l'assemblée

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (dont 2 procurations)

- autorise le maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- autorise le maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- autorise le maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

 *le Maire* Secrétaire 

4. VIALIS : CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire expose : le contrat de maintenance du réseau éclairage public conclu auprès de la société VIALIS arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Il propose de renouveler la prestation de maintenance auprès de VIALIS

Il présente la proposition transmise par VIALIS établie sur la maintenance de 219 foyers LED ainsi que les câblages, armoires de commande et tout matériel annexe s'y référant.

Le contrat sera conclu pour une durée de 4 ans.

Le coût prévisionnel est de 16.00 € HT pour les sources LED pour la formule sérénité.

Les missions principales confiées à VIALIS dans le cadre de ce contrat sont :

- l'entretien préventif
- l'entretien curatif
- la gestion et la mise à jour de base de données

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Opte pour la mise en place de la formule sérénité
- Autorise le maire à signer tous les documents y relatifs
- La dépense sera inscrite annuellement au budget

5. ENEDIS : SERVITUDE CONVENTION

Monsieur le Maire expose :

ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur les parcelles sises à NIEDERENTZEN section 32 n° 177 et 170. Conformément aux conventions sous seing privé du 5 décembre 2023, je vous demande de m'autoriser à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Autorise le maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles et tout document y afférent.

6. ONF : TRAVAUX D'EXPLOITATION ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES

Ce point nécessitant les explications complémentaires, sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal

7. DIVERS

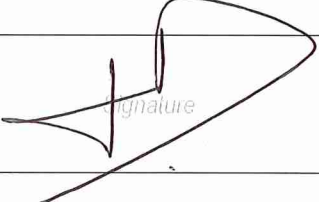
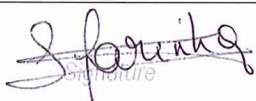
- Présentation des modifications de la tarification de l'eau et de l'assainissement à compter de 2025.
- La délibération du 21 octobre concernant l'attribution des baux ruraux a fait l'objet d'un recours au TA
- M. le Maire aborde un projet « agriphotovoltaïque » qui pourrait s'implanter sur la commune.
- Le planning de distribution des sacs pour 2025 est à établir
- La fête des personnes âgées aura lieu le 19/01/25 et la réception des vœux le 16/01/25
- Le 7/02/25 en collaboration avec les écoles, une manifestation aura lieu commémorant les 80 ans de la libération
- Un devis pour l'installation d'une nouvelle sirène a été demandé, mais au vu du montant des tests seront faits sur l'ancienne.
- Un devis a été demandé pour un nettoyage complet de la salle du Temps Libre. Au vu de son montant, d'autres entreprises de nettoyage seront sollicitées.
- L'incivisme concernant le dépôt sauvage de sacs de biodéchets (voir dernier cm) n'a pas cessé.

Séance levée à 20 h 05

JPW Maire - Secrétaire *RF*

**TABLEAU DES MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NIEDERENTZEN
DU 9 DECEMBRE 2024**

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024
- 2 Utilisation des délégations de compétences par le Maire
- 3 RGPD : convention
- 4 VIALIS : contrat de maintenance des installations d'éclairage public
- 5 ENEDIS : servitude convention
- 6 ONF : travaux d'exploitation et état prévisionnel des coupes
- 7 Divers

<p>Le Maire, Jean-Pierre WIDMER</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>
	

NOM ET PRÉNOM	FONCTION	PRESENTS	PROCURATION
WIDMER Jean-Pierre	Maire	X	
ALBRECQ Antoine	Premier adjoint	X	
FARINHA Stéphanie	Deuxième adjoint	X	
FINGER Jean-Michel	Troisième adjoint	X	
HECTOR Jean-Michel	Conseiller municipal		X
KLAR Olivier	Conseiller municipal		X
MUTSCHLER Denis	Conseiller municipal	X	
BINTZ-SATTTLER Aurélie	Conseillère municipale	X	
KOS Corine	Conseillère municipale	X	
WILLIG François	Conseiller municipal	X	
GOGNIAT Cindy	Conseillère municipale	X	
BOURINET Jean-Marc	Conseiller municipal	X	
RICH Emilie	Conseillère municipale	X	
HUMBRECHT Jane	Conseillère municipale	X	
CHARMONT Valérie	Conseillère municipale		

JPW
SF